

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 octobre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1400)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 3008

présenté par

M. Poisson, M. Salen, M. Hetzel, Mme Boyer, M. Moreau, M. Perrut, M. Decool, M. Cinieri,  
M. Foulon et M. Kossowski

-----

**ARTICLE 4**

Supprimer l'alinéa 2.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de repli.

Parmi les mesures permettant d'équilibrer les régimes des retraites, le Gouvernement propose dans le cadre de ce projet de loi de reporter du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> octobre la revalorisation des pensions de retraite en fonction de l'inflation. Cette mesure permettrait ainsi d'économiser 1,4 Mds d'euros à échéance 2020.

Cette disposition paraît pourtant contraire à l'objectif de justice poursuivi par ce texte. En effet, cette mesure contribue à diminuer le pouvoir d'achat des retraités concernés. C'est la raison pour laquelle le présent amendement vise à supprimer cette disposition.